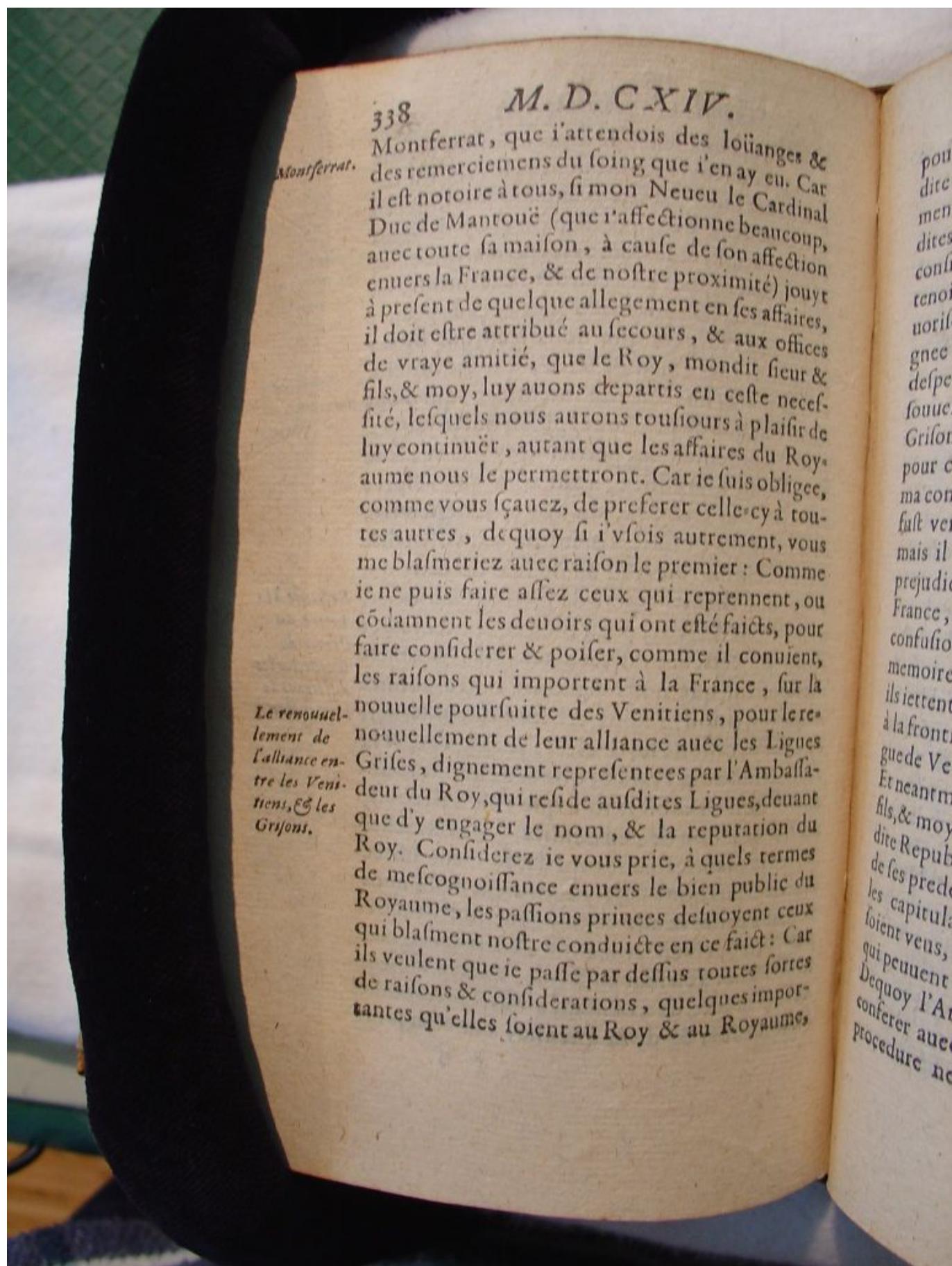


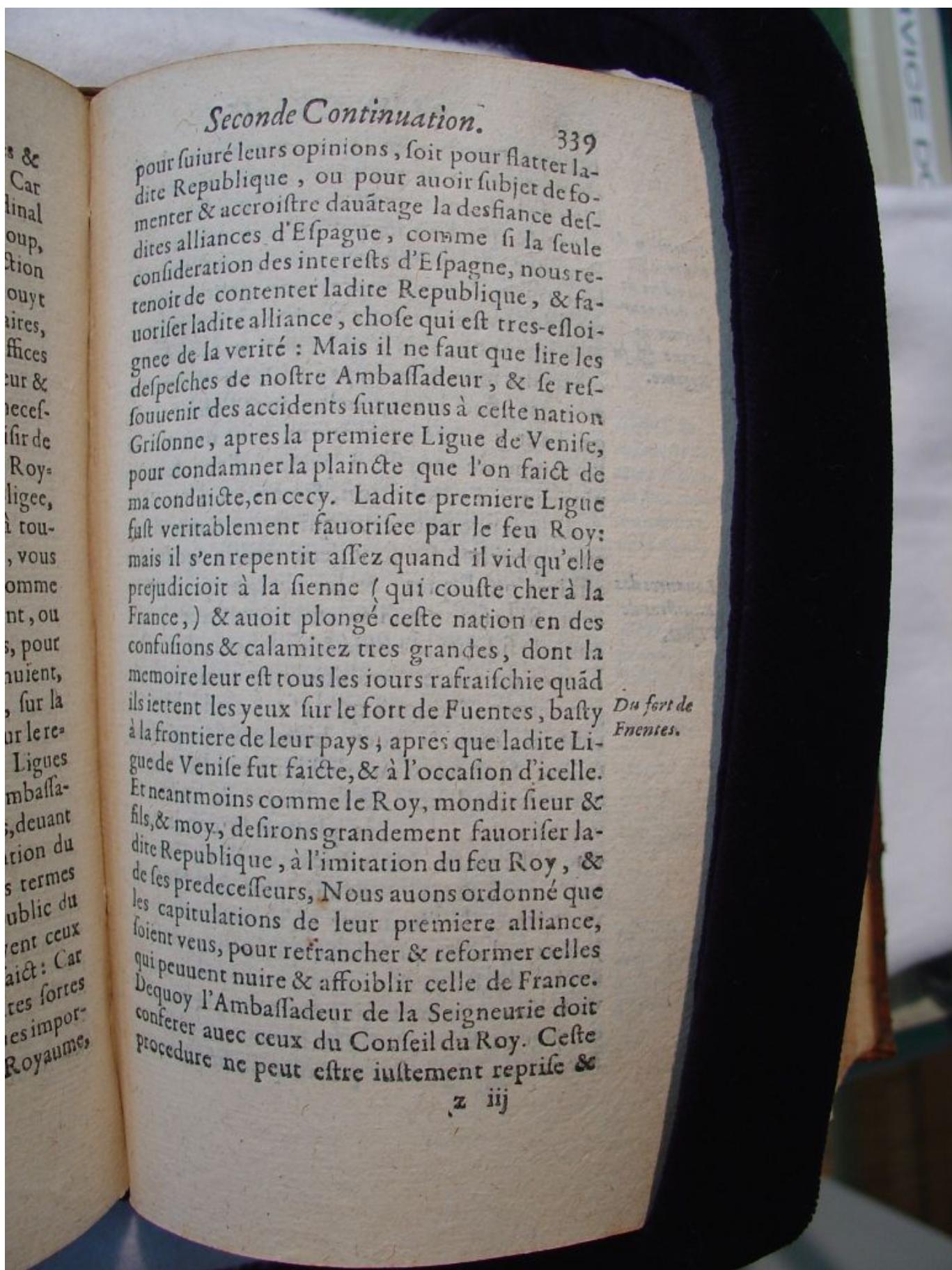
Seconde Continuation.

337

peut estre, conscience de se preualoir au desad-
uantage du Roy, mondit sieur & fils, & du re-
pos de la France, d'une mauuaise intelligence
entre ces deux Roys. C'est pourquoy ils v'sent
encores à present de toutes sortes d'artifices, &
de diligences pour en retarder l'execution, en
intention de les rompre du tout, s'ils le peuuēt
faire. Mais i'espere que nous scaurons bien y
remedier, avec l'aide de Dieu, qui fauorisera,
s'il lui plaist, nos sinceres intentions, qui n'ont
autre but que de procurer le bien du Royaume,
avec le contentement particulier du Roy, & le
bien de ma fille aisnee, tout ainsi que i'espere
faire pour la seconde, du costé d'Angleterre,
dequoy vous ne faictes mention par vostredite
lettre, cela nuitoit aussi au dessein de ceux qui
vous conseillent: i'espere de sortir amiablemēt,
à l'honneur du Roy, & au bien & contentemēt
de ses subiects, des differents de Nauarre, mes-
mes devant que nous passions outre ausdits
mariages, sinon, i'auray tel soin de conseruer,
en celle occasion, les droicts, les limites, & la
reputation de la France, que ceux qui nous ac-
cusent de n'en auoir le soin que i'en dois auoir,
auront occasion de s'en desdire, & de retrâcher
de leurs plaintes celles qu'ils fondent sur ce
subjet. Mais quoy? Ils voudroient desia nous
voir aux prises & aux armes avec le Roy d'Es-
pagne, pour s'en preualoir eu leurs imagina-
tions: Tant s'en faut aussi que l'on aye subiect
de se plaindre de l'assistance du Roy, mondit
sieur & fils, & de la mienne, aux affaires du

*Reponce à la
Lettre du
Prince de
Conde, sur les
differents de
la Nauarre.*





M.D.CXIV.

340

Inuention de
blasmer les
Ministres de
l'Estat, pour
descrier la
Royaume & sa
Regence.

Louanges des
Ministres de
l'Estat.

blasmee, mon Neveu, que par ceux qui cherchent querelle & preferent leurs passions au bien de la France: mais qu'y a il que l'on n'inuente & que l'on ne publie pour descrier ma Regence, & les seruiteurs du Roy qui traualent iournellement aupres moy, pour s'acquitter fidellement de leurs charges. Nous voyons clairement que l'on s'addresse à eux, pour en espargner mon nom en papier, faire tomber sur moy par effect les reproches dont l'on les charge. Tant y a que personne ne peut nier que le Royaume ne iouylle à present d'une felicité plus digne d'admiration, & partant d'honneur & de louange pour ceux qui seruent, que d'aucun reproche: Ce sont gens vieillis dedans les affaires publiques, & les charges qu'ils exercent: Si le soing qu'ils y employent avec beaucoup de fidelité, d'enuie & de labeur, doit estre baptisé du tiltre d'ambition & conuoitise de gouerner, i'adououë qu'ils sont coupables. En tout cas, mon Nepueu, les fautes sont personnelles: Si aucun d'eux s'est tant oublié que de manquer au devoir de sa charge, & melmes à vous servir, i'entends plustost le condamner que de l'excuser. Mais ie scay qu'ils en ont vécu autrement, & que vous auez plus de subject de vous louer de l'honneur qu'ils vous ont tous-jours rendu, & du seruice qu'ils vous ont faitz aupres du Roy, & de moy, & au public, que vous n'auez de les tenir pour tels que vous les dépeignez. Et neantmoins ie veux me plaindre à vous de vous estre par trop desfié de vostre

erea
affe
de c
desc
reco
euli
met
yolo
pon
deau
ils au
charg
qu'il
m'on
claré
prests
lera fa
tion se
s'il ne
& d'he
au pub
d'une f
reduit
uent?
que vo
elloigne
doit estre
autres.
Roy eust
glé vn C
posé seul
avec les C

